

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION
N° 8
du 16 Mars
2023
(Budget
Primitif 2023)**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la
CONVOCAION
Le 27 février
2023**

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

PRÉFECTURE DU LOIRET

30 MAR. 2023

COURRIER 3

**NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9**

ASSISTAIENT :

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**NOMBRE de
PRESENTS
7**

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,

**NOMBRE de
VOTANTS
7**

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 8 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Le projet de Budget Primitif 2023 qui est soumis à l'examen et au vote du Comité Syndical, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 758 019 € soit + 2.3 % par rapport au budget voté en dépenses en 2022 et se ventile par section comme suit :

- ✓ Investissement : 1 504 254 €
- ✓ Fonctionnement : 2 253 765 € (+3.9 %)

Les reports et résultats de l'exercice 2022 sont intégrés dans ce budget primitif.

Le commentaire analytique qui suit donne les explications sur les variations d'un exercice à l'autre. Les évolutions sont calculées sur la base des crédits votés.

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Les recettes : 1 504 254 €

Elles se décomposent comme suit :

Solde d'exécution reporté : 428 671 €

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2022.

Amortissement des immobilisations : 1 075 583 €

En 2023 compte tenu de l'excédent de l'exercice 2022, du montant des amortissements et du niveau des opérations proposées en dépenses, le projet de BP 2023 s'équilibre sans subvention d'équipement du Département.

Comptes	Libellé	VOTE 2022	REALISE 2022	PROJET BP 2023	% par rapport au voté 2022
TOTAL DES RECETTES RELLES					
R040	Opé, d'ordre de transferts entre sections	1 048 703,00	1 048 702,85	1 075 583,00	2,6%
TOTAL DE RECETTES D'ORDRE					
		1 048 703,00	1 048 702,85	1 075 583,00	2,6%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXE					
		1 048 703,00	1 048 702,85	1 075 583,00	2,6%
R001	Solde d'exécution de la section investissement	455 119,00	455 118,55	428 671,00	-5,8%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		1 503 822,00	1 503 821,40	1 504 254,00	0,0%

B- Les dépenses : 1 504 254 €

Elles se composent des :

Reports de l'exercice 2022 : 327 532,01 €

Ils correspondent au montant des crédits engagés et non mandatés à la fin de l'exercice 2022, dont le détail est présenté dans le rapport du compte administratif 2022 au titre des restes à réaliser.

Propositions nouvelles : 783 965,99 €

Elles correspondent à la tranche annuelle 2023 du PPI présentée lors du comité syndical du 8 février 2023 dont le détail est présenté dans le rapport n°7 de ce comité syndical.

Dépenses d'ordre : 392 756 €

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement reçues du Département.

Comptes	Libellé	2022		2023		PROJET BP 2023	% évolution 2023/voté 2022
		VOTE 2022	CA 2022	Propositions nouvelles	Report		
D020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
D20	Immobilisations incorporelles	91 790,00	11 495,00	31 800,00	79 975,00	111 775,00	21,8%
D21	Immobilisations corporelles	816 766,00	468 398,67	752 165,99	247 557,01	999 723,00	22,4%
D23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		908 556,00	479 893,67	783 965,99	327 532,01	1 111 498,00	22,3%
D040	Opé, d'ordre de transferts entre sections	595 256,00	595 255,79	392 756,00	-	392 756,00	-34,0%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		595 256,00	595 255,79	392 756,00	-	392 756,00	-34,0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 503 812,00	1 075 149,46	1 176 721,99	327 532,01	1 504 254,00	0,0%

II – LA SECTION D'EXPLOITATION :

A – Les recettes : 2 253 765 €

Chapitre Article	Libellé	VOTE 2022	REALISE 2022	PROJET BP 2023	Evolutaion 2023/2022
R70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	245 000,00	323 156,77	250 000,00	2,04%
706	Prestations de services	244 000,00	321 936,87	249 000,00	2,05%
707	Vente de marchandises	1 000,00	1 219,90	1 000,00	0,00%
R74	Subventions d'exploitation	1 145 000,00	1 244 222,35	1 132 000,00	-1,14%
74	Subventions d'exploitation	1 145 000,00	1 244 222,35	1 132 000,00	-1,14%
R75	Autres produits de gestion courante	135 000,00	144 684,27	137 000,00	1,48%
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	130 000,00	135 772,56	135 000,00	3,85%
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00	8 911,71	2 000,00	-60,00%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 525 000,00	1 712 063,39	1 519 000,00	-0,39%
R77	Produits exceptionnels	6 200,00	106 046,77	6 200,00	0,00%
7717	Dégrèvements impôts (taxe foncière)		-	-	
7718	Autres produits exceptionnels		-		
773	Mandats annulés		-		
775	Produits des cessions d'immobilisations	-			
778	Autres produits exceptionnels	6 200,00	106 046,77	6 200,00	100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 531 200,00	1 818 110,16	1 525 200,00	-0,39%
R13	Atténuation de charges		196,00		
64198	Autres remboursements		196,00		
R042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	595 256,00	595 255,79	392 756,00	-34,02%
777 OS	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	595 256,00	595 255,79	392 756,00	-34,02%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelle et ordre)		2 126 456,00	2 413 561,95	1 917 956,00	-9,81%
R002	Résultat de fonctionnement reporté	41 288,00	41 288,78	335 809,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 167 744,00	2 454 850,73	2 253 765,00	3,97%

Chapitre 70 : Produit des services et des ventes diverses : 250 000 €

Chapitre 74 : Participations : 1 132 000 €

Ces participations sont constituées :

- des contributions d'Orléans Métropole, des communes limitrophes, et de la CCIL selon le détail ci-après :

Orléans Métropole	100 000 €
CCIL	18 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €
Jargeau	2 300 €
Donnery	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €
Total	132 000 €

-de la subvention d'équilibre du Département dont le montant prévisionnel est estimé à 730 000 €.

-de la direction générale de l'aviation civile (taxe d'aéroport) : 270 000 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 137 000 €

Ce chapitre intègre :

-Le produit des revenus des immeubles provenant de la location des hangars commerciaux et de loisirs (135 000 €).

-Les autres produits (2 000 €) correspondent à la participation salariale pour les tickets restaurant et le remboursement de l'organisme Opcalia aux formations des agents.

Compte 002 : résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : 335 809 €

Recettes d'ordre (chapitre 042) : 392 756 €

Cette dotation correspond à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

B – Les dépenses : 2 253 765 €

Comptes	Libellé	VOTE 2022	REALISE 2022	BP 2023	Evoluaion 2023/2022
D011	Charges à caractère général	466 741,00	448 094,71	472 082,00	1,14%
D012	Charges de personnel et frais assimilés	610 000,00	580 319,27	690 000,00	13,11%
D065	Autres charges de gestion courante	100,00	3,97	100,00	0,00%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 076 841,00	1 028 417,95	1 162 182,00	7,93%
D67	Charges exceptionnelles	200,00	1,00	500,00	150,00%
D68	Dotation aux provisions	42 000,00	41 919,50	15 500,00	-63,10%
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION		1 119 041,00	1 070 338,45	1 178 182,00	5,28%
D042	Opé d'ordre de transferts entre sections	1 048 703,00	1 048 702,85	1 075 583,00	2,56%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		1 048 703,00	1 090 623,35	1 091 583,00	4,09%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		2 167 744,00	2 119 041,30	2 253 765,00	3,97%

Chapitre 011 : charges à caractère général : 472 082 € +1,14 % par rapport au voté 2022.

Ce chapitre regroupe :

- les achats de fournitures dont l'eau, l'énergie, le carburant et les petites fournitures
- les services extérieurs dont les contrats de maintenance, l'entretien et les réparations, les assurances, les frais de télécommunications, les frais de réception
- les impôts dont la taxe foncière

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 690 000 € +13,11 % par rapport au voté 2022.

La progression des charges de personnel a pour origine le recrutement du second agent AFIS (depuis le 1^{er} septembre 2022).

Pour rappel au 1^{er} janvier 2023 les neuf postes budgétés sont : un directeur, un chef de la navigation aérienne, deux agents AFIS, une assistante de direction, trois pompiers d'aéroport et d'entretien, un agent d'entretien.

Chapitre 68 : dotation aux provisions : 15 500 € correspondant à l'indemnité de départ en retraite des agents en application de la décision du comité syndical du 15 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} :

D'adopter le projet de Budget Primitif pour 2023 du Syndicat Mixte dont le montant s'élève à 3 758 019 €, intégrant les résultats et les restes à réaliser 2022..

ARTICLE 2 :

De solliciter la participation de la DGAC, la subvention d'équilibre du Département et les participations des autres membres telles que présentées dans l'exposé ci-dessus.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,